



---

## LE RÈGLEMENT

---

### OBJECTIF

Créé en 2013 par l'Association des libraires du Québec (ALQ), le Prix d'excellence de l'Association des libraires du Québec honore un ou une libraire en soulignant son travail exceptionnel.

### DESCRIPTION

Ce prix récompense tant les libraires d'expérience que ceux et celles de la relève.

### NATURE DU PRIX

- Bourse de 2000 \$ offerte par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Œuvre de Louis-Georges L'Écuyer;
- Participation gratuite à la prochaine Rencontre interprofessionnelle de l'ALQ;
- Portrait de libraire dans la revue (version papier et web) *Les libraires*;
- Remise officielle à l'occasion du Gala des Prix des libraires du Québec.

### COMITÉ DE SÉLECTION INTERPROFESSIONNEL

Les membres du comité de sélection y siègent sur une base volontaire. Leur présence est toutefois approuvée par le conseil d'administration de l'ALQ. Le comité doit être composé d'au minimum trois (3) personnes et d'au maximum cinq (5) et doit obligatoirement compter un (1) membre du conseil d'administration de l'ALQ. Les autres membres sont sélectionnés annuellement par le conseil d'administration de l'ALQ, parmi les gens travaillant dans la chaîne du livre québécoise.

Le comité de sélection a le privilège de ne pas remettre de prix s'il juge que les critères d'admissibilité ne sont pas respectés ou de remettre un prix ex aequo (dans ce cas, la bourse est divisée à parts égales entre les récipiendaires). Les décisions sont finales et sans appel.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Être libraire depuis au moins 3 ans;
- Posséder un *Certificat de qualification professionnelle Libraire* obtenu via le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ou le Processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes expérimentées (PERCPE);
- Travailler en librairie membre de l'ALQ au moment de déposer sa candidature;
- N'être membre ni du conseil d'administration de l'ALQ, ni du comité de sélection;
- Ne pas faire partie du personnel de l'ALQ;
- Ne pas faire partie du personnel d'un éventuel commanditaire;
- Le prix est remis à une personne et non à un groupe;
- Le prix ne peut être attribué qu'une seule fois à la même personne.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Intérêt et pertinence des réalisations professionnelles ;
- Maîtrise des compétences de base du métier;
- Dynamisme;
- Rayonnement de la profession;
- Esprit d'initiative dans l'exercice du métier;
- Liens avec la communauté;

Parmi les réalisations professionnelles et les engagements, seront considérés: le développement de nouveaux marchés, la réorganisation de certains services, la supervision de stagiaire, la participation à des conférences et des formations, l'animation d'événements, la participation à des comités, des publications à titre de libraire, etc.

## **PROCÉDURES**

L'équipe de la permanence de l'ALQ effectue une veille pendant l'année afin de constituer une liste de candidat.e.s potentiel.le.s.

Au mois de janvier de chaque année, un appel aux membres de l'ALQ et à toute l'interprofession est acheminé via une infolettre afin de recevoir des suggestions de candidat.e.s potentiel.le.s.

Pour tou.te.s les candidat.e.s potentiel.le.s, l'équipe de l'ALQ s'assure de constituer un dossier afin de le soumettre au comité de sélection.